

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°30-2022-130

PUBLIÉ LE 30 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Prefecture du Gard /

30-2022-12-30-00001 - Arrêté fixant la liste des médecins agréés chargés d'exercer le contrôle médical de l'aptitude à la conduite pour le département du Gard (5 pages)

Page 3

Prefecture du Gard

30-2022-12-30-00001

Arrêté fixant la liste des médecins agréés chargés
d'exercer le contrôle médical de l'aptitude à la
conduite pour le département du Gard

Nîmes, le **30 DEC. 2022**

Arrêté n°

**fixant la liste des médecins agréés
chargés d'exercer le contrôle médical de l'aptitude à la conduite
pour le département du Gard**

La préfète du Gard,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la route et notamment ses articles R 212-2, R 221-10 à R 221-14, R 221-19, R 224-22, R 224-23, R 225-2, R 226-1 à R 226-4, R 412-1 ;

VU le décret n° 98-1103 du 8 décembre 1998 modifiant certaines dispositions du code de la route relatives au permis de conduire ;

VU le décret n° 2006-46 du 13 janvier 2006 portant modification du code de la route ;

VU le décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 17 février 2021 portant nomination de la préfète du Gard – Mme Marie-Françoise LECAILLON ;

VU l'arrêté préfectoral n° 30-2022-07-11-00002 du 11 juillet 2022 donnant délégation de signature à M. Grégoire PIERRE-DESSAUX, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète du Gard ;

VU l'arrêté interministériel du 31 juillet 2012 modifié relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

VU l'arrêté interministériel du 28 mars 2022 fixant la liste des affections médicales incompatibles ou compatibles avec ou sans aménagements ou restrictions pour l'obtention, le renouvellement ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée ;

VU l'arrêté interministériel du 1^{er} février 2016 fixant le montant des honoraires des médecins agréés pour le contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

VU l'arrêté interministériel du 26 août 2016 modifié relatif à l'examen psychotechnique prévu dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

VU l'arrêté ministériel du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire ;

1

VU l'arrêté préfectoral n° 30-2022-07-21-00004 du 21 juillet 2022 fixant la liste des médecins agréés chargés d'exercer le contrôle médical de l'aptitude à la conduite pour le département du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2022-11-30-00006 du 30 novembre 2022 prorogeant les dates de validité de l'agrément des médecins prenant fin au 30/11/2022 jusqu'au 30/12/2022 ;

VU la circulaire ministérielle NOR INTS1232090C du 3 août 2012 relative à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire ;

VU la circulaire ministérielle complémentaire NOR INTS1319581C du 25 juillet 2013 relative à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire ;

VU les demandes de renouvellement d'agrément, les demandes d'agrément en tant que médecin agréé hors commission médicale primaire du département du Gard des docteurs Eric LIBOUREL en date du 22 septembre 2022 et Vincent VIDAL en date du 20 octobre 2022 et les demandes de cessation d'activité des docteurs Pierre PHAM DANG HUU DUC et Chantal MONTLAHUC-MARTIN ;

VU l'avis rendu par le conseil départemental de l'ordre des médecins du Gard, de l'Hérault, des Bouches du Rhône et du Vaucluse ;

SUR proposition du directeur de cabinet de la préfecture du Gard ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les médecins généralistes et spécialistes dont les noms suivent, sont agréés pour consulter **en commission médicale départementale primaire** conformément à l'arrêté interministériel du 31 juillet 2012 susvisé jusqu'à la date de fin de validité de l'agrément figurant dans le tableau suivant :

Nom du médecin	Adresse	Ville	Fin de validité de l'agrément préfectoral
Dr BARAGNON Marc	2 bis, place du Castellas	30540 MILHAUD	30/11/2027
Dr BARTHELEMI Serge	56 avenue d'Anduze	30100 ALES	30/11/2027
Dr BENSLIMA Mounir	Hôpital Carémeau	30900 NIMES	30/11/2027
Dr BROUSSE Alain	Hôpital d'Uzès	30700 UZES	30/11/2027
Dr CABANEL Bernard	67, rue de la Lampeze	30000 NIMES	02/01/2025
Dr CABANEL Dominique	67, rue de la Lampeze	30000 NIMES	30/11/2027
Dr FALLOT Jean-Pierre	41 boulevard Jean Jaurès	30900 NIMES	30/11/2027
Dr FLAISSIER Christian	Parc des Glycines	30460 LASALLE	30/11/2027
Dr LANGE Pierre	40 rue Porte de France	30900 NIMES	30/11/2027
Dr MALCOEFFE Bruno	127, route de Beaucaire	30900 NIMES	30/11/2027
Dr MAURIN Jean-François	5 rue des Halles	30900 NIMES	30/11/2027
Dr POUDEVIGNE Jean-Luc	18 rue Bigot	30900 NIMES	30/11/2027

Dr RIOU Sylviane	Résid. Jean Moulin Bât. A 7 avenue de Lattre de Tassigny	84130 LE PONTET	29/06/2023
------------------	--	-----------------	------------

Article 2: Les médecins généralistes et spécialistes dont les noms suivent, sont agréés pour consulter hors commission médicale départementale primaire du Gard conformément à l'arrêté interministériel du 31 juillet 2012 susvisé jusqu'à la date de fin de validité de l'agrément figurant dans le tableau suivant :

Nom du médecin	Adresse	Ville	Fin de validité de l'agrément préfectoral
Dr BARAGNON Marc	2 bis, place du Castellas	30540 MILHAUD	30/11/2027
Dr BARTHELEMI Serge	56 avenue d'Anduze	30100 ALES	30/11/2027
Dr BELLEC Charles	50 avenue Frédéric Mistral	30220 AIGUES MORTES	20/08/2025
Dr BENOIT Stéphane	13 bis rue Massillon	30900 NIMES	30/11/2027
Dr BENSLIMA Mounir	Hôpital Carémeau	30900 NIMES	30/11/2027
Dr BROUSSE Alain	Centre hospitalier	30700 UZES	05/10/2025
Dr CHAUME Vincent	24 rue Pierre Semard	30000 NIMES	30/11/2027
Dr FALLOT Jean-Pierre	41 boulevard Jean Jaurès	30900 NIMES	30/11/2027
Dr FAYAD Ghassan	67 avenue Geoffroy Perret	30210 REMOULINS	30/11/2027
Dr FLAISSIER Christian	Parc des Glycines	30460 LASALLE	30/11/2027
Dr JOANNY Sébastien	2 chemin de Virenque	30120 LE VIGAN	21/07/2027
Dr LE HINGRAT François	12 route de la Cave	30420 CALVISSON	30/11/2027
Dr MALCOEFFE Bruno	127, route de Beaucaire	30900 NIMES	30/11/2027
Dr MATARESE Bernard	866 av. du Maréchal Juin	30900 NIMES	30/11/2027
Dr MOURGUES Michel	14 place des Martyrs de la Résistance	30100 ALES	30/11/2027
Dr PAGES Dominique	7 avenue Général de Gaulle	30200 BAGNOLS- SUR-CEZE	30/11/2027
Dr PALLANCHER Mathieu	252 A rue du Levant	30420 CALVISSON	30/11/2027
Dr POUDEVIGNE Jean-Luc	18 rue Bigot	30900 NIMES	30/11/2027
Dr SCHIMPF Robert	22 rue Jeanne d'Arc	30000 NIMES	30/11/2027
Dr SENE Eric	285 rue Gilles Roberval Parc Kennedy Bât C	30000 NIMES	22/06/2026
Dr SERVANS Gilles	Place des Cordeliers	30700 UZES	03/02/2027
Dr SIVERA Jean-Luc	SDIS - 281 avenue Pavlov	30932 NIMES cedex	02/01/2025
Dr TRIAL Claude	14 bis avenue F. Roosevelt	30900 NIMES	30/11/2027
Dr VIDAL Vincent	55 allée de l'Argentine Immeuble Alphatis I Bât A	30900 NIMES	30/11/2027

Hors département du Gard :

Nom du médecin	Adresse	Ville	Fin de validité de l'agrément préfectoral
Dr ALBARIC Christian	216 route de Florac	48150 MEYRUEIS	13/05/2024
Dr AUDINO Gérard	Cours Maréchal Leclerc	84270 VEDENE	30/11/2027
Dr BERNSTEIN Jean-Loup	462 avenue Félix Ripert	84100 ORANGE	30/11/2027
Dr DAHMANI Samira	2 place Jules Ferry	26290 DONZERE	16/04/2026
Dr DESPLATS Thierry	109 avenue Gaston Cabrier	13300 SALON DE PROVENCE	15/10/2024
Dr ETIENNE Marie-Agnès	120 route de Castries	34670 BAILLARGUES	21/07/2027
Dr FERRIER Lionel	30 bis boulevard Raspail	84000 AVIGNON	30/11/2027
Dr GARNIER Michel	1 traversée du Vieux Jas	13820 ENSUES-LA-REDONNE	22/06/2026
Dr KANEKO Yves	33 avenue des Alpes	26790 TULETTE	15/10/2024
Dr LIBOUREL Eric	25 rue Victor Leydet	13100 AIX EN PROVENCE	30/11/2027
Dr LOUARD Léa	12 avenue Eisenhower	84000 AVIGNON	15/10/2024
Dr MARCUCCI Philippe	Hôtel d'entreprises 10 avenue de la Croix Rouge Entrée E2 – 2ème étage	84000 AVIGNON	30/11/2022
Dr MORNET Hervé	10 avenue Docteur Fontaine	26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX	20/08/2025
Dr MOULLET Jean-Christophe	41 boulevard Emile Combes	13200 ARLES	12/03/2024
Dr PIANETTI Gérard	129, route Boulbon	13570 BARBENTANE	30/11/2027
Dr PLANTIN Nicolas	19 rue Bonneterie	84000 AVIGNON	30/11/2027
Dr RIOU Patricia	125 rue de la Coquille	84700 SORGUES	01/03/2024
Dr RIOU Sylviane	Résid. Jean Moulin Bât. A 7 avenue de Lattre de Tassigny	84130 LE PONTET	29/06/2023
Dr TEXIER Gaëlle	347 rue de la Libération	34400 LUNEL	22/06/2026

Article 3 : Les médecins agréés en commission médicale ou hors commission médicale exercent le contrôle médical conformément aux dispositions du décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

Article 4 : Les honoraires sont versés aux médecins chargés d'apprécier l'aptitude des candidats au permis de conduire et des conducteurs conformément aux articles 1 et 2 de l'arrêté interministériel du 1^{er} février 2016 fixant le montant des honoraires des médecins agréés pour le contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

Article 5 : L'agrément des médecins désignés aux articles 1 et 2 prendra fin à l'issue du délai indiqué à l'exception de ceux d'entre eux qui atteindraient, avant cette date, la limite d'âge du soixante-quinzième anniversaire prévue par l'arrêté interministériel du 31 juillet 2012 modifié relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

Le renouvellement de cet agrément devra être sollicité auprès de la préfecture trois mois avant son expiration.

Les médecins sont tenus de suivre la formation initiale ou continue prévue à l'article 6 de l'arrêté interministériel du 31 juillet 2012, la formation continue étant obligatoire dans le cadre d'une demande de renouvellement.

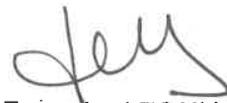
Article 6 : Les arrêtés préfectoraux n° 30-2022-07-21-00004 du 21 juillet 2022 et n° 30-2022-11-30-0006 fixant la liste des médecins agréés chargés d'exercer le contrôle médical de l'aptitude à la conduite du département du Gard sont abrogés.

Article 7 : La présente décision peut être contestée selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-dessous¹.

Article 8 : Le directeur de cabinet de la préfecture du Gard est chargé : de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture et dont un exemplaire sera adressé :

- à la présidente du conseil départemental de l'ordre national des médecins du Gard,
- au président du conseil départemental de l'ordre national des médecins de l'Hérault, des Bouches du Rhône et du Vaucluse,
- aux médecins agréés,
- au directeur de la direction départementale des territoires et de la mer du Gard.

La préfète,



Marie-Françoise LECAILLON

¹ dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé à : Madame la préfète du Gard
Préfecture du Gard - Cabinet / DS / SAPSI / BPR
10, avenue Feuchères
30045 Nîmes cedex 9
- un recours hiérarchique, adressé à : M. le Ministre de l'Intérieur
- un recours contentieux, adressé au tribunal administratif de Nîmes.

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Telerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.